

Le traducteur, serviteur discret de la « langue du roy »

Monique Bouquet

CELAM- UHB Rennes 2

Introduction

S'interroger sur le rôle joué par la traduction en langue française dans les relations internationales sous le règne de Louis IV postule, au-delà du statut que l'on choisit d'accorder au traducteur, une réflexion sur l'état même de cette langue française, à ce moment de son histoire : déclarée langue diplomatique et internationale par certains, n'est-elle pas plutôt une langue « standard » à laquelle la plupart des sujets du roi préfèrent leur dialecte natif dans la pratique courante ou le latin dans les échanges savants ? Le manque d'unité linguistique dans le royaume de France nous invite à être prudents dans la définition du rôle qu'a pu jouer la langue française dans les échanges internationaux, au siècle de Louis XIV, et à explorer avec tout autant de précaution les prérogatives des traducteurs de langue française ; car, sans perdre de vue que le français, toujours en train de se réguler, est loin d'être pratiqué dans tout le royaume, nous devons aussi prendre en compte la « concurrence » qui se joue avec d'autres langues, et plus particulièrement avec le latin reconnu comme langue internationale.

Un aperçu rapide de l'état de la langue française et de la réflexion linguistique qu'elle génère au XVII^e siècle, dans un cadre concurrentiel avéré entre le latin et le français¹, permettra de mieux comprendre en quoi la traduction - littéraire² - a participé activement, quoique discrètement, à l'institution du « génie » du français, dans la seconde moitié du XVII^e siècle principalement, et à sa reconnaissance internationale.

1. L'état de la langue française au XVIIe

A l'aube du XVII^e siècle, même si la langue française a fait l'objet, depuis plus d'un siècle, d'une réflexion de grammairiens et d'une « promotion » littéraire, il demeure que sa régulation, plus tardive que celle des autres langues vernaculaires d'Europe, n'a pas abouti et n'a pas permis que la « norme » l'emporte sur l'usage, que le mépris des clercs se taise pour qu'elle devienne langue de savoir³, que l'école l'accueille dans ses murs⁴.

1.1. la réflexion linguistique

Dès le XVI^e siècle, la traduction française a participé à la réflexion sur la langue

vernaculaire, appelant sa « normalisation », dans la mesure où la diffusion élargie des œuvres antiques, en réponse à une soif de culture qu'encourageaient les progrès de l'imprimerie, nécessitait une langue de communication accessible au plus grand nombre. Les traducteurs se sont trouvés aux côtés des grammairiens dans une sorte de patriotisme linguistique qui faisait écho tant à l'ordonnance de Villers Cotterets qu'à la « défense et illustration de la langue française » ; si le roi entendait unifier son royaume linguistiquement, les écrivains français entendaient bien rivaliser avec les langues vernaculaires qui s'étaient déjà émancipées du latin et particulièrement avec l'italien. Tous ces « patriotes » éprouvaient le besoin d'enrichir et de réguler, voire de normer, une langue commune dont ils sentaient qu'elle était appelée à s'étendre au-delà de leurs frontières. A la fin du XVI^e siècle, la voie semblait toute tracée pour que la langue vulgaire s'élève au rang de langue internationale et universelle et se substitue au latin.

Or, au XVII^e siècle, cette perspective est quelque peu déçue : c'est une langue standard qui, privée d'un usage uniforme, tente de se fixer et s'affirme avec lenteur dans la mesure où, privilège d'une infime partie de la population, elle est loin d'avoir fait taire les patois des provinces⁵ et, dans le monde savant, la langue latine. En effet, la langue « normée » par Vaugelas est celle d'une élite qui, parallèlement, maîtrise la langue latine, dont elle use volontiers dans de nombreux échanges nationaux et internationaux⁶. Et c'est à cette élite qu'appartiennent les traducteurs de textes anciens : conscients de la concurrence entre les langues française et latine, sans vouloir faire taire la langue savante, ils cherchent, comme les grammairiens, à faire valoir les qualités de leur langue maternelle dont ils perçoivent que le génie est supérieur à celui des autres langues d'Europe. Mais comme les grammairiens, ils se trouvent confrontés à des résistances, parmi lesquelles le privilège toujours accordé au latin dans les échanges entre savants, à quoi s'ajoutent des obstacles institutionnels, et tout particulièrement celui de la formation scolaire.

1.2. la pratique « savante »

Pour échanger avec leurs pairs, la plupart des savants continuent le plus souvent de s'exprimer en latin, langue du savoir, langue des savoirs⁷, autant lorsqu'ils cherchent à faire connaître leurs propres ouvrages que lorsqu'ils traduisent des ouvrages pour les diffuser parmi les doctes⁸.

Dans la République des sciences, le domaine de la philosophie est assez révélateur de cette situation, en France comme dans les autres pays occidentaux⁹. Ainsi, alors que Descartes affiche, en 1637, sa volonté d'écrire le *Discours de la Méthode* dans la langue de son pays,

afin de lui garantir une large diffusion¹⁰, il doit constater que les étrangers attendent une publication en latin pour accéder aux thèses qu'il défend. Selon Jean-Luc Marion, qui analyse les conditions de réception de l'œuvre et s'appuie sur un répertoire attestant le moindre nombre des éditions françaises en regard des éditions latines,

« La publication du *Discours* remonte certes à 1637, mais l'on peut soutenir l'hypothèse que sa lecture et sa réception ne commencent vraiment qu'en 1644, avec les *Specimina Philosophiae seu Dissertatio de Methodo Recte regendae rationis et veritatis in scientiis investigendae ; Dioptrice et Meteora ; Ex Gallico translata et ab Auctore perlecta, variisque in locis emendata*¹¹».

On peut également citer l'exemple de Pierre de Fermat qui, maniant parfaitement le latin comme les mathématiciens de tout pays d'Europe, considère également cette langue « morte » comme un garde-fou contre les « dérives sémantiques propres aux langues vivantes, mouvantes *per definitionem*, et par conséquent potentiellement inductrices en erreur¹²». Le monde médical n'échappe pas à cet usage linguistique savant. L'abbé Vissac signale que, sous le règne de Louis XIV, le latin était la langue des thèses et des harangues à la faculté et que même les affiches publicitaires étaient placardées en latin pour inviter à quelque « exhibition publique de produits pharmaceutiques. Le latin donnait à leur science beaucoup plus de liberté pour traiter ces questions délicates. Ils retinrent assez fidèlement cette langue jusque vers le milieu du XVIII^e siècle, malgré les railleries de Molière¹³».

Dans la République des Lettres, le latin continue de « classer » les auteurs, à quelque milieu qu'ils appartiennent, et c'est surtout la poésie qui réunit, dans un prétendu *Haut-Latium*, gens d'église et du droit, médecins et hommes de lettres. Ces poètes latins, qui sont parfois la risée des poètes français¹⁴, connaissent une notoriété suffisante pour être reconnus comme écrivains¹⁵. Ils produisent des œuvres très diverses, en langue latine¹⁶, et n'hésitent pas à traduire en latin celles des poètes « modernes »¹⁷. Sans doute leur poésie, comme le déclare Ferdinand Brunot, est-elle à la traîne de la poésie française et, en suivant la mode, essaie-t-elle « de lutter contre sa rivale¹⁸». Ne vont-ils pas jusqu'à s'emparer de sujets afférant aux échanges commerciaux qui font grand bruit à l'époque du Grand Roi (notamment dans la concurrence avec la Hollande et l'Angleterre) ? Ainsi le poète et médecin Pierre Petit publie-t-il, à Paris en 1685, un poème sur le thé chinois *Thia sinensis*¹⁹, Guillaume Massieu, un poème intitulé *Caffeum*²⁰, et Thomas Fellon un poème sur la fève d'Arabie *Faba Arabica*, en 1696, tous les trois étant recueillis dans les *Poemata didascalica* de l'abbé d'Olivet, publiés à Paris en 1749. Et leur renommée internationale n'est pas de reste si l'on en croit le recenseur de la monographie de l'abbé Vissac, G. Vapereau, qui souligne que la langue latine

« par son universalité, leur créait des relations cosmopolites » et qu'ils « trouvaient au besoin, dans l'Europe entière, des protecteurs de leurs personnes et de leur talent ²¹».

1.3. La formation à l'école

Plus que cette mode latine, c'est le règne, apparemment inébranlable, du latin à l'école qui semble constituer le plus sérieux obstacle à la reconnaissance du génie de la langue française. Alors que celle-ci profite d'un épanouissement certain, notamment dans les milieux mondains où se pressent et s'affrontent les littérateurs, les écoliers doivent cesser de la parler dès qu'ils franchissent les murs de leur école.

Au début du XVII^e siècle, à l'école, on parle continuellement le latin, langue internationale du catholicisme, langue d'échange entre les savants, langue-mère du français, langue parfaite et définitive, que doit nécessairement connaître l'honnête homme qui se destine à une carrière religieuse, politique ou juridique. C'est en enseignant la langue latine et en l'imposant dans tous les échanges que l'école atteint son objectif d'éducation morale et sociale. En effet ce mode de communication favorise la surveillance de soi-même en même temps qu'il apprend à parler, grâce à la fréquentation assidue des auteurs latins, maîtres de l'éloquence. L'école protège le futur individu par un système de clôture physique et morale : en le coupant du monde extérieur dont les mœurs peuvent être dangereuses, elle le met aussi à l'abri de la langue usuelle qui véhicule ces mœurs. Ainsi nulle place pour la langue française et encore moins pour sa littérature.

Toutefois, si les règlements et programmes, des collèges jésuites comme de l'Université, préconisent fermement ces principes, élèves et maîtres ne cachent pas leur goût pour les ouvrages modernes, ce qui incite les deux institutions précitées - et surtout les jésuites - à aménager quelque peu l'enseignement, en introduisant certains codes sociaux de la cour, en multipliant les divertissements, en créant des académies. Et, en dépit d'une résistance institutionnelle forte, appuyée dans la société civile par des partisans farouches comme les robins, on constate dans la seconde moitié du siècle des avancées épistémologiques et pédagogiques qui, émanant d'abord de minorités éducatives, gagnent le terrain du « pays latin » et favorisent l'entrée de la langue française à l'école.

2. Vers une reconnaissance du génie de la langue française

2.1. en France

Dans la seconde moitié du siècle, de nombreux pédagogues dénoncent la formation d'individus qui, lorsqu'ils sortent de l'école, ont la tête farcie d'un latin qu'ils entendent

médiocrement alors qu'ils sont étrangers à l'usage de la société qui les accueille. Cette dénonciation est encouragée par ceux qui constatent que, parallèlement, une autre instruction, reposant sur une autre idéologie, propose une éducation honnête à des jeunes gens qui ne sont pas en droit d'attendre une place dans l'Église ou au barreau. Les Messieurs de Port-Royal, en effet, accueillent dans leurs Petites Écoles des élèves de milieu pauvre et les instruisent conformément à leur objectif de former leur jugement, objectif corrélé à la réflexion qu'ils conduisent sur le langage et sur les langues. C'est ainsi que, chez eux, dès 1644, les méthodes d'apprentissage des langues connaissent un bouleversement radical et que le français, qui fait son entrée au titre de métalangage, devient la langue d'échange entre maître et élèves. Lorsque Claude Lancelot publie sa *Nouvelle Méthode Latine*²², il énonce les règles du latin en français. Et sa « méthode » ne se contente pas de décrire ces règles : elle les explique de façon logique et, au besoin, les compare à celles la langue française ; et, celle-ci, au chapitre des figures et notamment de l'hyperbate, se voit alors qualifiée de « Régulière » car elle suit l'ordre naturel de la pensée alors que la langue latine « Irrégulière » s'en écarte²³.

On considère communément que Descartes et « sa méthode », qui préconise entre autres d'aller du connu vers l'inconnu, ont influencé les Messieurs, mais le cartésianisme a conquis bien d'autres penseurs et pédagogues qui, à côté des jansénistes, défendent l'usage et l'apprentissage de la langue française à l'école. Ainsi en va-t-il des oratoriens qui, en la personne de Bernard Lamy, démontrent les dangers d'une éducation toute en latin et recommandent l'apprentissage de la grammaire française avant celui de la grammaire latine - expliquée en français - mais aussi d'un ami des jésuites, l'abbé Fleury, selon qui « il faut agir selon nos mœurs, parler et écrire en notre langue²⁴ ».

Au-delà des principes éducatifs, il y a également la pratique pédagogique qui évolue. Ainsi voit-on se pratiquer la traduction en français des textes latins ; assurément, cette pratique est timide dans les collèges où le latin reste la langue maîtresse, mais la « version », instituée à Port-Royal, fait des émules de sorte que les instructions jésuites, rédigées par l'abbé de Jouvençy en fin de siècle, consacrent une rubrique - brève - à cet exercice²⁵ : la langue vernaculaire entre ainsi à l'école et, puisque le rempart qui la protégeait de l'extérieur se fissure, la littérature également y pénètre - certes avec des auteurs chrétiens comme Bossuet – tandis que les traductions en français de M. de Turreil et de Madame Dacier bénéficient, elles aussi, d'un droit d'entrée, à la fin du règne de Louis XIV.

Sans doute devons-nous voir dans cette fin de règne la victoire, même partielle, d'innovations pédagogiques faisant écho aux appels répétés de la société civile qui entend accorder à la langue qu'elle parle une primauté de droit, attestée par les étrangers eux-mêmes.

2.2. hors de France

Alors que Richelieu a déploré le développement excessif des collèges qui éloignent de plus en plus les futurs citoyens des charges économiques du pays, qu'il a contribué à contrebalancer l'hégémonie du latin en soutenant les membres de l'Académie et en déclarant officiellement celle-ci comme Académie française, de nombreuses voix doivent encore s'élever pour faire entendre l'excellence de la langue française : elles s'y emploient en l'associant à l'excellence du roi conquérant, sans oublier de s'appuyer sur les *Remarques* de Vaugelas. Ainsi, Louis Le Laboureur, en 1667, produit une première dissertation sur *Les Avantages de la langue française*, dans laquelle il rapporte la réponse qu'il a donnée à un « adversaire » qui faisait état du peu d'étendue de la langue française²⁶ : il prend fait et cause pour la perfection de cette dernière et, au-delà des preuves qu'il accumule, appelle à témoins les princes étrangers qui préfèrent à la langue de leur pays celle de la France :

« Sachez que son règne n'est pas si limité que vous pensez. Si vous aviez été dans les Cours du Nord, où je suis assuré que l'on ne parla jamais Latin du temps des Romains, vous sauriez que la Langue Française y est naturalisée, et que tous les Princes et toute la Noblesse la parlent plus souvent et plus volontiers que la leur. Nous voyons bien dans Juvénal que les Dames Romaines disaient quelquefois de petits mots Grecs, mais ce n'était que de petits mots et je ne connais point de pays, si ce n'est l'Université, où l'on parle ordinairement Latin, comme j'ai dit que l'on parle Français dans le Septentrion. De plus, ajoutai-je par un esprit prophétique, attendez encore huit ou dix campagnes ; je vous donne parole que de la façon que notre Roy se prend à étendre les bornes de son Empire, il portera la Langue française plus loin que n'a été la Langue Latine²⁷ ».

Seize ans plus tard, François Charpentier, partisan de l'emploi du français plutôt que de celui du latin lors de la querelle des Inscriptions, publie un traité sur *L'Excellence de la langue française*, en reprenant les arguments de tous ceux qui, pour accorder la préséance au français, n'hésitent pas à énumérer tous les défauts de la langue latine – morte, emmurée dans l'école, immobile, aux ordres de la seule grammaire – et, à l'occasion, il rapporte « ce qui s'est passé dans l'assemblée de Nimègue pour la conclusion de la paix générale²⁸ ». Relayant les propos de M. de Saint-Didier, présent à cette assemblée, en compagnie d'un des Plénipotentiaires français, il écrit que le français était aussi commun que la langue naturelle chez les Ambassadeurs étrangers, que ceux-là faisaient conférences et dépêches en cette langue et que

« pendant le cours des négociations de la Paix, il ne parut presque que des écritures Françaises, les Étrangers aimant mieux s'expliquer en Français dans leurs mémoires publics que d'écrire dans une langue moins usitée que la française²⁹ ».

Après avoir cité de nombreux exemples d'audiences données en français par les rois étrangers à des ambassadeurs s'adressant à eux en latin, Charpentier cite la lettre de l'Évêque de

Beauvais, Ambassadeur de la France en Pologne :

« Il est vrai que notre langue se peut appeler aujourd'hui la langue de l'Empire, et pour vous éclaircir, Monsieur, sur ce que vous souhaitez savoir de moi, je vous dirai, qu'après l'Élection du roi de Pologne d'aujourd'hui, tous les Ministres Principaux qui se trouvèrent à la Cour, lui firent leurs compliments en français, et dans toutes leurs audiences ils ne traitèrent leurs affaires qu'en notre Langue ». Suit alors l'énumération de ces « ministres » et de leur origine (un Nonce du Pape, un Ambassadeur de l'Empereur, un autre de l'Électeur du Brandebourg, les Envoyés du Danemark, de Bavière, du Duc de Neubourg, un Ambassadeur d'Angleterre)³⁰, avant que le même Évêque de Beauvais déclare « Dans toutes les cours où j'ai été, la langue française est la langue ordinaire dont on se sert. Tous les Princes et tous les Ministres la parlent, et vous savez, Monsieur, qu'à Nimègue, les conférences de presque tous les Ministres et les Mémoires qu'on donnait de part et d'autre se faisaient en notre langue, qu'ils regardaient tous comme la Langue commune »³¹.

Les deux apologistes qui arguent désormais en faveur de l'universalité de la langue française, à la hauteur des conquêtes du Roi, rejoignent les convictions du Père Bouhours selon qui le roi incarne la langue de son pays, lui « qui parle si bien que son langage peut donner une véritable idée de notre propre langue ³² ». Cette consécration de la majesté et, tout à la fois, de la simplicité de la langue française, de sa clarté et de son éloquence, laisse à penser que le règne de Louis XIV illustre le triomphe du français et de la France au point que la langue du roi est à même de prendre le relais du latin comme langue de communication entre les pays d'Europe. Même l'école semble avoir compris son rayonnement et l'avoir accueillie dans ses classes. Lorsque Rollin, le Recteur de l'Université, prend conscience des nouvelles méthodes d'enseigner, il entreprend de « rapporter fidèlement ce qui s'exécute depuis longtemps dans les collèges de l'Université » dans un *Traité des études* qu'il rédige en français : il y compile les pratiques, les observations et les préceptes inspirés des meilleurs maîtres. Bien plus, par sa voix, l'Université, dénoncée par Le Laboureur comme étant le seul pays de sa connaissance à parler latin, reconnaît le rayonnement de la langue française à l'étranger :

« La langue française s'étant emparé, non par la violence des armes ni par autorité, comme celle des Romains, mais par sa politesse et par ses charmes, de presque toutes les Cours de l'Europe, les négociations publiques ou secrètes et les traités entre les Princes ne se faisant presque qu'en cette langue, étant devenue la langue ordinaire de tous les honnêtes gens dans les pays étrangers, et celle qu'on emploie communément dans le commerce de la vie civile, ne serait-il pas honteux à des Français de renoncer en quelque sorte à leur patrie en quittant leur langue maternelle, pour en parler une dont l'usage ne peut jamais être à leur égard ni si étendu, ni si nécessaire ³³ ».

Mais à peine le Recteur a-t-il plaidé en faveur de l'étude de la langue française, contrairement à une « coutume » qui rétrécit l'esprit des jeunes gens, qui leur inculque une gêne et une

contrainte et leur interdit une expression libre, qu'il déclare :

« Il ne s'ensuit pas de ce que je viens de dire qu'on doive entièrement négliger cette coutume. Sans parler de mille occasions imprévues qui peuvent arriver dans la vie, surtout quand on voyage dans les pays étrangers, où la facilité d'entendre et parler le latin devient d'un grand secours et quelquefois même d'une absolue nécessité, la plupart de ceux qui étudient dans les Collèges devant un jour s'appliquer quelques-uns à la Médecine, d'autres au Droit, un grand nombre à la Théologie, tous à la Philosophie, ils sont indispensablement obligés, pour réussir ces études, de s'accoutumer de bonne heure à parler la langue de ces écoles, qui est la latine³⁴. »

En 1726, dans ce pays latin qu'est l'université, l'usage et l'apprentissage de la langue latine n'ont pas disparu ; ils ne sont plus revendiqués dans une perspective morale mais dans une perspective utilitaire qui réaffirme le caractère international de la langue latine. Rien d'étonnant à cela puisque même dans le domaine diplomatique, le latin reste encore la langue d'échange. En dépit des propos claironnants de Le Laboureur ou de Charpentier, il y a une réalité. Ainsi, en 1678, à Nimègue, si un traité entre la Hollande et la France a été rédigé en français, si celui passé entre l'Espagne et la France a été rédigé en français et en espagnol, celui qui a été passé entre le vainqueur, la France, et le vaincu, l'Empire, a été rédigé... en latin³⁵. En 1714, si le traité de Rasdadt a été rédigé en français, ce n'est pas parce que la langue française a supplanté la langue latine, mais parce que le Représentant de la France ignorait le latin et que celui de l'Empire autrichien, vainqueur, connaissait le français.

Il faut trouver ailleurs que dans le monde diplomatique ce qui explique l'engouement pour la langue française à l'étranger. En réalité, la victoire du génie français est préparée de longue date par tous les artisans de la langue, qu'ils soient grammairiens, écrivains ou encore traducteurs de textes anciens : ces derniers, à la différence de tous ceux qui voulaient essentiellement secouer le joug du latin, ont pris appui sur cette langue pour mesurer la leur, la façonner et la consolider.

3. Le traducteur, au service du génie de la langue française

En 1549, Du Bellay reconnaît à la langue française sa capacité à « rendre fidèlement ce qu'elle emprunte aux autres », même s'il considère que certains traducteurs méritent plutôt le nom de « traditeurs » et que la traduction ne suffit pas à « donner perfection à la langue française³⁶ ». Dix ans plus tard, Jacques Amyot, par sa traduction des *Vies* de Plutarque se révèle comme serviteur de la langue française. Dans la dédicace qu'il adresse au roi Henry II, tout en reconnaissant qu'il a privilégié la « substance du livre », et « qu'en quelque style qu'il soit mis, pourvu qu'il s'entende, il ne peut faillir à être bien reçu de toute personne de bon jugement », il revendique, outre l'instruction des sujets du roi, l'enrichissement de la langue

française, acte qu'il identifie à un hommage rendu au règne d'Henri II car, écrit-il au roi,

« l'on vous donnera la louange d'avoir glorieusement couronné et achevé l'œuvre, que ce grand roi François votre feu père avait heureusement fondé et commencé de faire renaître et fleurir en ce noble Royaume les bonnes lettres, dont notre langue va tous les jours de plus en plus recevant tel ornement et enrichissement, que ni l'italienne, ni l'espagnole, ni autre qui soit aujourd'hui en usage par l'Europe, ne se pourra vanter de la surmonter en nombre, ni en outils de sapience, qui font les livres ; et conséquemment vos sujets en recueilleront ce fruit, que sans travailler pour apprendre les nobles anciennes langues, qui coûtent beaucoup de temps et de peine à apprendre, à cause qu'elles sont mortes, et qu'il les faut tirer hors des monuments des livres où elles sont ensevelies, ils auront en leur maternelle, et chez eux, par manière de dire, ce qu'il y a de plus beau et de meilleur en la latine et en la grecque ³⁷».

Mais au siècle suivant ce « bréviaire », comme le désigne Montaigne qui fait l'éloge de son auteur, est dénoncé par un autre traducteur, qui se déclare aussi serviteur de la langue française. Claude Bachet de Méziriac, en effet, au grand dam de certains membres de l'Académie nouvellement créée et dont il fait partie, dans un discours qu'il fait lire par Vaugelas, en 1635, intitulé *De la traduction*³⁸, recense un nombre incalculable d'erreurs dans la traduction d'Amyot.

Loin de partager le regard plutôt myope porté sur la traduction d'Amyot et les griefs qui lui sont imputés, nous ne retenons ici que les déclarations du mathématicien, poète et traducteur Méziriac, relatives à l'évolution de la langue française. Si l'académicien clame haut et fort la fidélité au texte source - à laquelle a sérieusement failli Amyot selon lui - prioritairement à la « beauté du langage », il prend aussi la précaution de dire que ce même Amyot a mis la langue française « hors d'enfance », l'a « délivrée de la barbarie » et l'a « fait paraître avec tant d'ornements, que toutes les nations de l'Europe ont admiré sa douceur et sa majesté. » Dans sa correction des erreurs commises, il ne se départ pas de l'idée d'une langue française qui a évolué, dont la « pureté » était ignorée du siècle d'Amyot alors qu'elle est désormais garantie « par les ouvrages de ceux qui sont en réputation de bien écrire aujourd'hui ³⁹». Reconnaisant qu'il a lui-même tenu compte du fond « scientifique » des Auteurs plutôt que de soucier de « l'agencement des mots » et de « l'élégance du style ⁴⁰», qu'il a accepté cependant de prendre place dans une Académie « où l'on prétend conduire notre langue à sa perfection », il déclare apporter sa part à cette entreprise en avouant « qu'un des meilleurs moyens d'enrichir notre langue est de la faire parler aux plus doctes ⁴¹». Ainsi veut-il accoutumer Plutarque à « parler plus nettement notre langue, et plus élégamment, afin qu'on puisse le lire avec plus de plaisir ⁴²». En faisant en outre l'éloge du Cardinal, protecteur de l'Académie et ordonnateur de ses occupations, le polyglotte et polygraphe Méziriac atteste qu'il participe, même au nom de la fidélité, au progrès de la langue française et de son

influence.

C'est au nom de la diversité des langues qu'un autre traducteur-académicien, Nicolas Perrot d'Ablancourt, à l'inverse de Méziriac - égratigné au passage - revendique l'infidélité par rapport au texte source.

« Il est difficile d'être bien exact en la traduction d'un Auteur qui ne l'est point. Souvent on est contraint d'ajouter quelque chose à sa pensée pour l'éclaircir. Quelquefois, il en faut retrancher une partie pour donner jour à tout le reste. Cependant, cela fait que les meilleures traductions paraissent les moins fidèles. Et un Critique de notre temps a remarqué deux mille fautes dans le Plutarque d'Amiot. Et un autre presque autant dans les traductions d'Érasme ; peut-être pour ne pas savoir que la diversité des langues et des styles oblige à des traits tout différents, parce que l'éloquence est une chose si délicate, qu'il ne faut quelquefois qu'une syllabe pour la corrompre⁴³».

La posture qu'il choisit l'invite à privilégier et à légitimer les qualités de sa langue naturelle, à lui accorder la priorité. Faisant précéder chaque traduction d'une dédicace et d'une préface, il invite ses destinataires à entendre les beautés de la langue française, à savoir l'élégance et l'agrément, la clarté et la netteté⁴⁴, vertus au nom desquelles il assume le choix d'une nécessaire infidélité. S'il traduit *Arrien*, en 1646, « dans le dessein d'enrichir sa langue de ce que l'Antiquité a de plus beau », il explique dans la Préface de son *César* (1650) comment il opère pour donner à ses Traductions « les grâces de notre langue ». S'adressant à Conrart à qui il dédie son *Lucien* (1654) ou à Louis XIV dédicataire de son *Thucydide* (1662) et de ses *Apophtegmes* (1663), il inscrit sa pratique dans un contexte à la fois littéraire et politique. Mais qu'il s'adresse à l'Académicien ou au Roi, il ne cesse de multiplier les preuves du choix qu'il assume de privilégier la langue de son siècle « qui n'aime que ce qui est naturel et facile » ou encore l'orthographe moderne, allant même jusqu'à revendiquer pour le français les qualités de brièveté et de vivacité, jusque-là privilèges de la langue latine⁴⁵. Si Perrot d'Ablancourt marche délibérément à la tête des Traducteurs Infidèles, il fait reconnaître également son talent d'écrivain, participant doublement à la reconnaissance du génie de la langue française. D'ailleurs n'est-ce pas pour l'excellence de sa plume qu'il est pressenti comme historiographe du roi Louis XIV⁴⁶ ?

Conclusion

Le rayonnement international du français, tant claironné au XVII^e siècle, résulte en fait d'un travail accompli depuis la Renaissance par bien des amateurs de la langue française. Et il n'est pas plus « politique » que scientifique, philosophique ou littéraire. Selon Ferdinand Brunot,

« Si le Roi a servi les brillantes destinées de notre langue, c'est par l'éclat de sa Cour, non par ses victoires ou sa politique. Le vainqueur, c'est le génie de la race, magnifiquement épanoui à cette époque, en une floraison d'élégances qui faisaient de Paris et de Versailles les capitales du monde civilisé, et les centres d'attraction où beaucoup venaient par snobisme, sans doute, mais que voulait aussi fréquenter une élite d'hommes et de femmes de toute nations, désireuse de se polir au contact d'une civilisation supérieure⁴⁷ ».

Il n'en reste pas moins que les artisans et défenseurs de la langue française et de son génie, en consolidant son rôle national, ont favorisé sa destinée internationale. Et parmi eux, il faut bien évidemment compter les traducteurs de textes anciens : fidèles et infidèles, ils ont favorisé l'évolution de leur langue dans une émulation constante avec des langues prestigieuses mais définitivement closes. Si leur intention première n'était pas de faire du français une langue européenne, ils y ont contribué dès lors qu'ils ont assumé ses mutations, assumé ses timidités et ses hardiesses, afin de le rendre vivant et accueillant. Entre la rigueur affichée des législateurs et la tonitruance des apologistes, ils ont su occuper « librement » le terrain de leur langue, aussi bien dans leur engagement personnel que dans leurs querelles. Stimulés par la langue de l'autre, ils ont exploré les ressources de la leur, ont dévoilé ses vertus, sans cesser de repousser ses limites : ils ont été les garants de son dynamisme. Cette liberté du traducteur n'est-elle pas, pour toute langue, un gage de vitalité et d'avenir ?

Bibliographie

Sources primaires

Amyot, Jacques. *PLUTARQUE / PLOUTARKHOS. Les vies des hommes illustres, Grecs et Romains, comparées l'une avec l'autre par Plutarque de Cheronee, ...* Paris : Michel Vascosan, 1565. <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?01344>.

Bachet de Méziriac, Claude-Gaspar. *De la traduction* [1635] (Michel Ballard éd.) Arras : Artois Presses Université, 1998.

Bouhours Dominique. *Entretien d'Ariste et d'Eugène* [1671], Paris : Colin, 1947.

Du Bellay Joachim. *Défense et illustration de la langue françoise*, Paris : Arnoul L'Angelier, 1549. http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Francophonie/Du_Bellay.htm

Charpentier, François. *De l'excellence de la langue française*, Paris : Veuve Bilaine, 1683.

Descartes, René. *Oeuvres et lettres*, textes présentés par André Bridoux, Paris : Gallimard, 1953.

Le Laboureur, Louis. *Les Avantages de la langue française sur la langue latine*, Paris : G. de Luyne, 1669.

Perrot d'Ablancourt, Nicolas. *Lettres et préfaces critiques*, (Roger Zuber éd.) Paris : Didier,

1972.

Rollin, Charles. *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles lettres*, Paris : Veuve Estienne, éd. de 1741

Sources secondaires

Bouquet, Monique. *Les Vicissitudes grammaticales du texte latin du Moyen Âge aux Lumières*, Louvain : Peeters, 2002.

Brunot, Ferdinand. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Paris : Colin, 1966-1972.

Demaizière, Colette. « L'expansion du français en France et l'émergence d'une grammaire française au XVI^e siècle » dans *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives* (dir. P. Swiggers et W. Van Hoecke), Louvain : Peeters, 1989, p. 32-53.

Fumaroli, Marc. *Trois institutions littéraires*, Paris : Gallimard, 1994.

Goupillaud, Ludivine. « Mathématiques et merveille » dans *Tous vos gens à latin, Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e-XVII^e siècles)*, E. Bury (éd.), Genève : Droz, 2005, p. 389.

Lecointre, Claire. « L'Appropriation du latin, langue du savoir et savoir sur la langue » dans *Tous vos gens à latin, Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e-XVII^e siècles)*, E. Bury (éd.), Genève : Droz, 2005, p. 137-146.

Longeon, Claude. *Premiers combats pour la langue française*, Livre de Poche, 1989.

Marion, Jean-Luc . « Descartes aujourd'hui », dans *Problématique et réception du Discours de la Méthode et des Essais* (H. Méchoulan éd.), (Colloque C.N.R.S., Paris 1987), Paris : Vrin, 1988 p. 10-21.

Ricoeur, Paul. *Sur la traduction*, Paris : Bayard, 2004.

Vissac, J.-A. *De la poésie latine en France au siècle de Louis XIV*, Genève : Slatkine Reprints, 1971.

Waquet, Françoise. *Le Latin ou l'empire d'un signe*, Paris : Albin Michel, 1998.

¹ M. Fumaroli (*Trois institutions littéraires*, p. 220) présente la langue du roi Henri IV comme ne faisant « pas le poids vis-à-vis du latin, langue commune à toute la Chrétienté, langue stable, langue de l'éternité ». Une telle infériorité, décrite comme telle avant l'arrivée de Malherbe, est loin d'avoir disparu au XVII^e siècle.

² En l'absence de témoignages « directs » et fiables, nous ne retenons pas les traductions *in situ* faites entre autres par les missionnaires ou diplomates, en tant que truchements dont l'activité n'est pas propre au temps de l'histoire qui nous intéresse. P. Ricoeur (*Sur la traduction*, p. 24) rappelle que « l'on a toujours traduit ; avant les interprètes professionnels, il y eut les voyageurs, les marchands, les ambassadeurs, les espions, ce qui fait

beaucoup de bilingues et de polyglottes ! ».

³ M. Fumaroli (*op. cit.*), p. 219 : « La *materna lingua* ne fut longtemps aux yeux des clercs qu'une sorte de déchet du Verbe, abandonné aux enfants en bas-âge, aux chevaliers, aux femmes... »

⁴ Ce retard s'explique en partie par les circonstances politiques et religieuses qui ont affecté la France et qui ont favorisé la mainmise des Jésuites sur la pédagogie, au détriment d'une Université dont on se méfiait tant pour son idéologie que pour la paresse de ses maîtres ; ainsi, les disciples de Loyola ont-ils imposé le latin comme unique outil linguistique dans la poursuite des deux objectifs qui étaient leurs, à savoir la maîtrise d'une parfaite éloquence et la glorification de Dieu. Cf. M. Bouquet, *Les Vicissitudes grammaticales du texte latin, du Moyen Âge aux Lumières*, p. 38-41.

⁵ F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. VII, p. 31 : « Le français est un, les patois sont légion, et ne se ressemblent guère ».

⁶ Dans ses *Remarques*, Vaugelas, toujours attaché à l'approche analytique et à la terminologie de la langue latine, vise essentiellement à réguler la langue française et à en souligner l'harmonie.

⁷ C. Lecointre (« L'Appropriation du latin, langue du savoir et savoir sur la langue », p. 137), avant de démontrer que ce statut du latin est parfaitement illustré dans le domaine germanophone, déclare : « Aux XVI^e et XVII^e siècles, le latin occupe en Europe une place de choix : il est la langue internationale de la science, du droit, de l'Église romaine, de la diplomatie, et la langue de l'école. Il est à la fois la porte d'accès au savoir et l'organe de la transmission du savoir. »

⁸ A titre d'exemple, on peut citer la traduction des aphorismes d'Hippocrate qui, à quelques exceptions près, en fin de XVII^e siècle, se fait toujours du grec en latin. F. WAQUET qui a observé différents types de publications latines (*Le latin ou l'empire d'un signe XVIe-XXe siècle*, 1998, p. 109-110) va jusqu'à dire que « le latin fut par excellence la langue des écrits des doctes jusqu'au XVIII^e siècle ».

⁹ A côté de Descartes, pour la France, F. WAQUET (*op. cit.* p. 112-113) cite de nombreux auteurs italiens qui, encore au XVII^e siècle, rédigeaient en latin les ouvrages qui visaient un public de doctes.

¹⁰ Descartes (*Discours de la méthode*, 1953, p. 179) : « Et si j'écris en français, qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens ; et pour ceux qui joignent le bon sens avec l'étude, lesquels seuls je souhaite pour mes juges, ils ne seront point, je m'assure, si partiaux pour le latin, qu'ils refusent d'entendre mes raisons pourceque je les explique en langue vulgaire. »

¹¹ J.-L. Marion, « Descartes aujourd'hui », p. 19.

¹² L. Gouppillaud « Mathématiques et merveille », p. 389.

¹³ J.-A. Vissac, *De la poésie latine en France au siècle de Louis XIV*, 1971, p. 46-47.

¹⁴ Cf. Jacques Pelletier du Mans, « A un poète qui n'écrivait qu'en latin », *Vers lyriques*, 1547, cité par Claude Longeon *Premiers combats pour la langue française*, 1989, p. 128.

¹⁵ Dans *L'Année littéraire et dramatique* de 1863 (p. 279), G. Vapereau, recensant l'ouvrage de Vissac, retient que les poètes latins ont été « très-lus dans une société familière avec la langue latine, très appréciés des plus fins connaisseurs » dont Chapelain lui-même.

¹⁶ Cf. J.-A. Vissac (*op.cit.*, p. 69-150), au chapitre II de son ouvrage, recense des œuvres purement littéraires (épopées, poèmes didactiques, rustiques, fables), des œuvres consacrées à des sujets contemporains au travers de narrations, de descriptions ou de satires, des pièces destinées à une publicité et à un emploi indépendants de l'impression, d'ordre lapidaire, dramatique ou encore liturgique.

¹⁷ *Ibid.*, p. 207- 208 : « Corneille traduisit envers français diverses poésies de Santeuil qui, de son côté, traduisit en latin plusieurs pièces de Corneille »

¹⁸ F. Brunot (*op. cit.*) t. V, p. 4.

¹⁹ Cet éloge du thé chinois atteste à la fois l'érudition de Pierre Petit qui nourrit ses vers de références à la littérature latine (notamment aux *Géorgiques* de Virgile) mais aussi une information suivie des échanges commerciaux avec le monde chinois et de la concurrence maritime avec les Hollandais. Il est aussi, dans l'avis au lecteur, un manifeste en faveur de la poésie en langue latine dont « la facilité fait venir l'eau à la bouche des débutants, imprègne les talents pour qu'ils s'imprègnent des délices des anciens et excite les esprits ».

²⁰ Publié à titre posthume, il fut traduit en vers italiens.

²¹ Vapereau, *art. cit.* p. 279.

²² Lancelot produit cette méthode en 1644, avant celles consacrées à l'apprentissage du grec (1655), de l'italien (1660), et de l'espagnol (1660).

²³ Le siècle des Lumières va s'emparer de ce concept d'ordre naturel dans un long débat à l'issue duquel la supériorité de la langue française devient incontestable.

²⁴ A propos de ces deux pédagogies, cf. M. Bouquet (*op. cit.*), p. 122-134.

²⁵ *Ibid.* p. 145.

²⁶ L'enjeu de la controverse est de savoir si l'instruction du Dauphin doit commencer par l'apprentissage du latin

ou du français.

²⁷ Louis Le Laboureur, *Les Avantages de la langue française sur la langue latine*, 1669, p. 24.

²⁸ F. Charpentier, *De l'excellence de la langue française*, 1683, p. 259. L'échange entre le baron de Sluse et Le Laboureur est fondé sur une Ode, adressée au Dauphin, dans laquelle de Sluse invite le jeune Prince à taquiner les Muses en commençant par les Muses Latines.

²⁹ *Ibid.*, p. 260.

³⁰ *Ibid.*, p. 266-267.

³¹ *Ibid.*, p. 268.

³² D. Bouhours, *Entretien d'Ariste et d'Eugène*, 1947, p. 92.

³³ Charles Rollin, *Traité des Études, De la manière d'enseigner et d'étudier les belles lettres*, 1741, tome II, p. 252.

³⁴ *Ibid.*, p. 253.

³⁵ Cf. F. Brunot (*op. cit.*) t. V, p. 410.

³⁶ J. Du Bellay, *Défense et illustration de la langue française*, ch. V : « Toutefois ce tant louable labeur de traduire ne me semble moyen unique et suffisant pour élever notre vulgaire à l'égal et parangon des autres plus fameuses langues ».

³⁷ J. Amyot, *Les vies des hommes illustres, Grecs et Romains, comparées l'une avec l'autre par Plutarque de Cheronee*, 1565, Préface, p. iij.

³⁸ Claude-Gaspar Bachet de Méziriac, *De la traduction* [1635], 1998.

³⁹ *Ibid.* p. 4.

⁴⁰ *Ibid.* p.2

³⁹ *Ibid.* p. 3

⁴² *Ibid.* p. 5

⁴³ R. Zuber, Nicolas Perrot d'Ablancourt, *Lettres et Préfaces critiques*, 1972, Préface du Tacite (1640), p. 122.

⁴⁴ Pour le développement ces arguments, cf. M. Bouquet, « Le "génie de la langue française" : une entrave à la traduction littéraire ? », dans Actes du colloque international, *Traduction et Communication interculturelle*, Sofia, 29 septembre – 1 octobre 2006, article à paraître.

⁴⁵ Roger Zuber (*op. cit.*), p. 219.

⁴⁶ Le roi lui préfère Pelisson, pour motifs religieux.

⁴⁷ F. Brunot (*op. cit.*), t. V, p. 145.